

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 30/2022
25 juillet 2022

Levée des engagements de bpost suite à la vente des points de vente presse

Le Collège de la Concurrence de l'Autorité belge de la Concurrence a, par sa décision du 20 juillet 2022, levé les sixième et septième engagements qu'il avait imposés à bpost dans sa décision du 8 novembre 2016 concernant l'acquisition du contrôle exclusif de LS Distribution Benelux SA et AMP SA par bpost SA. Ces engagements concernaient les points de vente presse. Le Collège a estimé qu'ils pourraient être levés après la vente des points de vente presse.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen

Président

Tél : + 32 (2) 277 52 72

Courriel : jacques.steenbergen@bma-abc.be

Site internet : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).